

Protocole :
DELIVRANCE DE LAIT MATERNISE
POUR LES NOURRISSONS
NES DE MERES SEROPOSITIVES AU VIH et/ou A L'HTLV1



I- OBJET

A- Contexte :

a) Le VIH

La Guyane est le département français le plus touché par la pandémie VIH avec près de 4000 personnes vivant avec ce virus.

b) L'HTLV1

La Guyane est aussi une région endémique face au virus HTLV1.

Une étude de 2012 rapporte la prévalence des co-infection HTLV1/VIH à 5,39% en Guyane (Coïnfections HTLV1/VIH en Guyane : étude descriptive et comparative à partir de la base de données eNadis Guyane, Thèse en médecine de Gouhier Elise 2012).

De plus, il est important de préciser ici que l'allaitement maternel prolongé est à risque de transmission de l'HTLV1.

c) Etat des lieux

En 2015, suite à la contamination par transmission materno-fœtale d'un nouveau-né à Cayenne, un groupe de travail « Périnatalité et VIH » a été mis en place sous l'égide du COREVIH Guyane.

L'étude des parcours de soins, menée au sein des réseaux « Kikiwi » et « Périnat » montrait qu'il existait des disparités quant à l'accès au lait maternisé pour les nourrissons nés de mères séropositives VIH, que se soit par :

- Une couverture géographique dissociée sur l'ensemble du territoire Guyanais, conduisant à des impasses et/ou des laissés pour compte de l'offre de prévention,
- Un fonctionnement confus entraînant une méconnaissance du circuit de distribution, tant pour les acteurs/professionnels de santé, que pour les mères,
- La différence de traitement financier entre les divers acteurs,
- Un risque de non délivrance de lait maternisé lors du déplacement de la mère sur le territoire

Pour rappel, la dispensation du lait maternisé aux mamans séropositives était réalisée par les associations DAAC à Saint Georges de l'Oyapock, Entr'Aides à Cayenne, ADER à Kourou, et en consultation de médecine via l'IDE d'ETP du CHOG pour Saint Laurent. Pour diverses raisons, les associations ont souhaité unanimement que le lait maternisé ne soit plus délivré par leurs soins.

Des discussions au sein du groupe de travail ont donc été menées pour mettre en place un parcours d'accès au lait maternisé uniformisé sur le territoire.

En 2021, 92 enfants sont nés, tous non infectés, de mères vivant avec le VIH, grâce à la prévention de la transmission mère enfant. Celle-ci est mise en œuvre par un ensemble pluridisciplinaire de soignants, intervenant avant, pendant et après l'accouchement. Elle inclut :

- Le dépistage des IST - dont le VIH - au cours de la grossesse,
- Le traitement par antirétroviraux (ARV) des mères séropositives,
- Le protocole d'accouchement en fonction des résultats de leur suivi VIH (établi en staff PTME),
- Le traitement post exposition délivré au nouveau-né pendant le mois qui suit sa naissance,
- Et la dispensation du lait maternisé.

Au vu de ces éléments, et sachant qu'en Guyane la très grande majorité des femmes accouche dans l'un des établissements du GHT (CHC, CHK, CHOG), il a donc semblé opportun d'intégrer le circuit de dispensation du lait maternisé dans le parcours de soin global de la maman VIH+ au sein de ces établissements.

B- Objectif principal :

Eviter la contamination par les virus du VIH et de l'HTLV1 via l'allaitement maternel, en garantissant l'accès à la délivrance du lait maternisé pour tous les nourrissons nés de mères séropositives au VIH et/ou à l'HTLV1 sur le territoire Guyanais, pendant leur première année de vie.

C- Objectifs spécifiques :

- Permettre une délivrance gratuite du lait maternisé pour une année à tous les nourrissons nés de mères séropositives au VIH et/ou à l'HTLV1 sur le territoire Guyanais.
- Permettre une répartition géographique homogène de la délivrance du lait maternisé.
- Permettre la mise en place d'un circuit de délivrance du lait maternisé uniformisé, simple, et ~~permanente~~
- Permettre une diminution du prix de la boîte de lait par le groupement des achats via la cellule achat du Groupement Hospitalier Territorial (GHT)

II- PERSONNES CONCERNÉES

A- Personnes pouvant prétendre à recevoir le lait maternisé :

Toute mère séropositive au VIH et/ou à l'HTLV1 sur le territoire Guyanais ayant donné naissance à un enfant, pendant la première année de vie de l'enfant, sans condition de ressources.

B- Personnes intervenant dans la chaîne de délivrance du lait maternisé

Coordination du parcours d'accès : COREVIH Guyane

Gestion des achats: cellule achat du GHT, filière produits de santé.

Le passage d'un marché par le GHT pour l'ensemble des établissements du territoire permettra l'utilisation d'une marque, d'un fournisseur et d'un prix unique, logiquement plus intéressant grâce à l'achat groupé.

Gestion des commandes / approvisionnement en boîtes de lait : Pharmacies CHC, CHK, CHOG.

Chaque établissement reste donneur d'ordre, émet ses bons de commande en fonction de ses stocks et des "consommations" constatées, et règle le fournisseur.

Orientation des mères vers le parcours d'accès au lait maternisé :

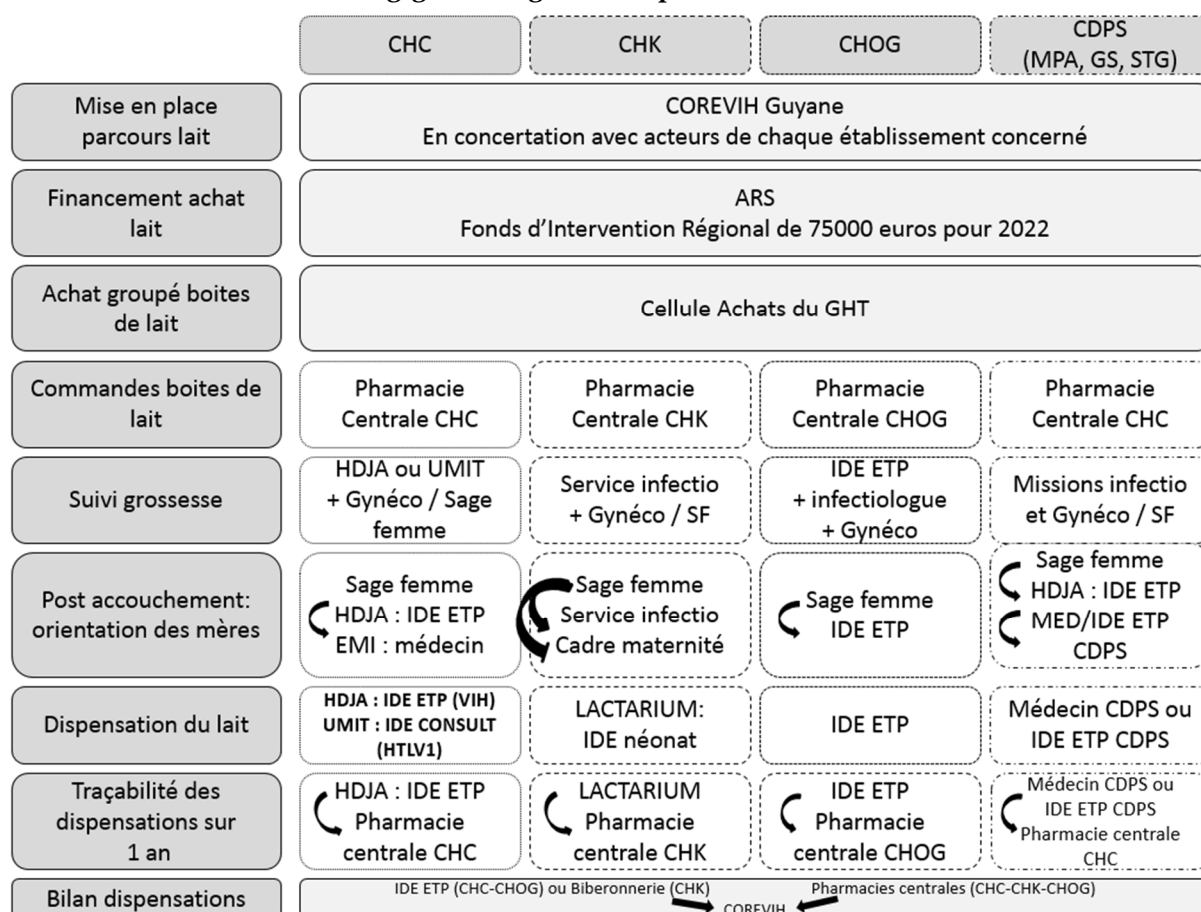
- Personnel des services de gynécologie et de maternité intervenant dans la prise en charge pré et post accouchement,
- Personnel des services d'infectiologie intervenant dans la prise en charge pré et post accouchement

Délivrance du lait maternisé :

Personnel des services où sera délivré le lait maternisé au sein du GHT :

- Au CHC : le service d'HDJA (IDE d'ETP) pour le VIH, et le service de consultation UMIT (IDE de consultation) pour l'HTLV1
- Au CHK : le service de maternité (via le Lactarium/Biberonnerie)
- Au CHOG : service de consultation externes médecine (IDE ETP)
- En CDPS/futur hôpital de proximité : IDE ETP et/ou médecin du CDPS concerné (Maripasoula, Grand Santi, Saint Georges)

Annexe 1 : Logigramme global du parcours d'accès au lait maternisé



III- TEXTE DE REFERENCE

Prise en charge médicale des personnes vivant avec le VIH, Recommandations du groupe d'experts, Rapport 2013 sous la direction du Pr Philippe MORLAT

Réactualisation du rapport Morlat en 2017 :

« *L'allaitement artificiel reste toujours en 2017 la seule prévention totalement efficace de la transmission postnatale et ne pose pas de risque pour la santé de l'enfant dans les pays du Nord contrairement à ce qui est observé dans les pays aux ressources limitées. L'allaitement maternel reste donc contre-indiqué en France.* »

IV- DEFINITIONS

A- Termes employés

ARS	Agence Régionale de la Santé
ARV	Antirétroviraux
CDPS	Centre(s) Délocalisé(s) de Prévention et de Soins
CHC	Centre Hospitalier de Cayenne « Andrée Rosemon »
CHK	Centre Hospitalier de Kourou
CHOG	Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais
COREVIH	Coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine
ETP	Education Thérapeutique du Patient
GHT	Groupement Hospitalier Territorial
GS	Grand Santi
HDJA	Hôpital De Jour Adulte
HTLV1	Human T cell Leukemia/lymphoma Virus
IDE	Infirmière Diplômée d'Etat
MPA	Maripasoula
PTME	Prévention de la transmission (du virus) de la mère à l'enfant
STG	Saint Georges de l'Oyapock
UMIT	Unité des Maladies Infectieuses et Tropicales
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

B- Quantité de boîtes de lait maternisé nécessaire

De la naissance aux 5 mois (inclus) de l'enfant :

4 boîtes de lait premier âge/ mois

Soit un total de 24 boîtes de lait premier âge.

Des 6 mois aux 12 mois de l'enfant :

3 boîtes de lait deuxième âge / mois

Soit un total de 18 boîtes de lait deuxième âge.

Tableau récapitulatif du nombre de boîtes de lait maternisé :

	Boîtes de lait premier âge	Boîtes de lait deuxième âge
Age de l'enfant		
0 à 5 mois (inclus)	4/mois *	0
6 à 12 mois	0	3/mois
Total de boîtes de lait par enfant	24	18
Total nombre de boîtes /enfant pour 1 an	42	

* : Au CHOG, les boîtes de lait sont déjà distribuées à un rythme de 2 boîtes tous les 15 jours



C- Ordonnance type / Bons de délivrance

Les ordonnances types (pour le CHC et le CHK) ou les bons de délivrance (pour le CHOG) sont les documents permettant la mise à disposition de boîtes de lait gratuitement pour 1 an pour les enfants nés de mères VIH+.

Elles permettent également la traçabilité et la gestion des stocks dans chaque service de délivrance au sein des établissements de soin concernés.

(cf. annexe 6 pour CHC)

(cf. annexe 7 pour CHK)

(cf. annexe 8 pour CHOG)



V- LOGIGRAMMES DES PARCOURS D'ACCES AU LAIT MATERNISE PAR ETABLISSEMENT

A- Logigramme parcours d'accès au lait maternisé au CHC

Les logigrammes, *à consulter en annexe 2 (VIH + HTLV1)*, détaillent :

- le circuit de dispensation du lait pour les mères qui effectuent leur suivi VIH et/ou HTLV1 au CHC
- le circuit de dispensation du lait pour les mères de communes isolées qui effectuent leur suivi en CDPS (sauf CDPS d'Apatou).

Le service de référence pour les mères séropositives au VIH est l'HDJA, et les personnes de référence les IDE d'ETP (ou médecin en CDPS).

Les horaires de dispensation :

Du lundi au vendredi : 8h-16h

Le service de référence pour les mères séropositives à l'HTLV1 est la consultation de l'UMIT, et les personnes de référence les IDE de consultation de l'UMIT (ou médecin en CDPS).

Les horaires de dispensation :

Du lundi au vendredi : 8h-16h

B- Logigramme parcours d'accès au lait maternisé au CHK

Les logigrammes, *à consulter en annexe 3*, détaillent le circuit de dispensation du lait pour les mères qui effectuent leur suivi VIH et/ou HTLV1 au CHK.

Le service de dispensation est la biberonnerie, la personne de référence le cadre de la maternité, les personnes qui dispensent le lait les IDE de néonatalogie.

Les horaires de dispensation possibles avec ou sans RDV :

Du lundi au jeudi : 8h30-15h

Le vendredi : 8h30-12h

C- Logigramme parcours d'accès au lait maternisé au CHOG

Les logigrammes, *à consulter en annexe 4*, détaillent le circuit de dispensation du lait pour les mères qui effectuent leur suivi VIH et/ou HTLV1 au CHOG. Cela inclut les patientes dépendant du CDPS d'Apatou, qui effectuent leur suivi à Saint Laurent.

Le service de référence est la consultation de médecine, et la personne de référence l'IDE d'ETP.

Les horaires de dispensation avec ou sans RDV :

Le jeudi : 7h30-11h30

(Horaires aménagés si besoin en sortie de suites de couches)

D- Particularité des patientes mobiles sur le territoire

Pendant la première année de vie de l'enfant, il faut envisager la possible mobilité d'une patiente pour son suivi VIH, entre l'un des établissements hospitaliers et un CDPS.

Par exemple, une patiente ayant accouché à Saint Laurent, y étant restée 3 mois, puis ayant décidé de rentrer sur la commune de Grand Santi.



Il est alors nécessaire et impératif que les informations soient transmises entre les professionnels du lieu de suivi habituel (CDPS ou Centre hospitalier) et du nouveau lieu de suivi (CDPS ou Centre hospitalier), pour éviter toute rupture d'accès au lait maternisé.

Contacts des référents dispensation par structures :

- CHC, HDJA :

IDE ETP : 0594 39 48 15 / 0594 39 48 23

Ou en cas d'absence, secrétariat : 0594 39 51 47 / 0594 39 55 47

- UMIT :

IDE consultation : 05 94 39 51 00

Ou en cas d'absence, secrétariat : 05 94 39 50 40

- CHK, Maternité :

IDE néonatalogie : 05 94 32 76 98

Cadre de santé : 0594 32 76 40

- CHOG, Consultations externes de médecine :

IDE ETP : 0594 34 89 18

Ou en cas d'absence, secrétariat : 0594 34 89 10

Ou cadre de service : 0594 23 27 65

- CDPS :

Médecin infectiologue référent : 0694 13 32 66

Médecin d'astreinte Maripasoula : 06 94 45 63 73

Médecin d'astreinte Saint Georges : 06 94 21 87 98

Médecin d'astreinte Grand Santi : 06 94 20 19 40

Médecin d'astreinte Papaïchton : 06 94 40 56 07

Médecin d'astreinte Apatou : 06 94 45 04 97

Médecin d'astreinte Camopi : 06 94 38 15 36

VI- SUIVI DU PARCOURS

A- Description

Afin de suivre au mieux les boîtes de lait dispensées par les services du CHC, du CHOG et du CHK, un fichier Excel sera à remplir par les personnes délivrant le lait : IDE d'ETP et de consultation UMIT au CHC, IDE D'ETP au CHOG et personnel de la biberonnerie au CHK.

Les variables à suivre sont :

- Nom et prénom de la mère
- Nom et prénom de l'enfant
- Date de naissance de l'enfant
- Statut mère
- Nom médecin référent
- Date fin don (1 an de l'enfant)
- Date du jour
- Lait premier âge (nombre de boîtes)
- Lait deuxième âge (nombre de boîtes)
- Soignant ayant dispensé le lait
- Date prochain RDV mère
- Date prochain RDV enfant (pour Saint Laurent)
- Remarque (si besoin)

(cf. annexe 5).

Pour Cayenne, la dispensation et le suivi seront faits à partir d'ordonnances type mensuelles. Pendant l'année, la pharmacie sera en mesure de suivre/transmettre les dispensations effectuées via son logiciel (boîtes tracées par UF et code produit).

B- Evaluation annuelle du parcours

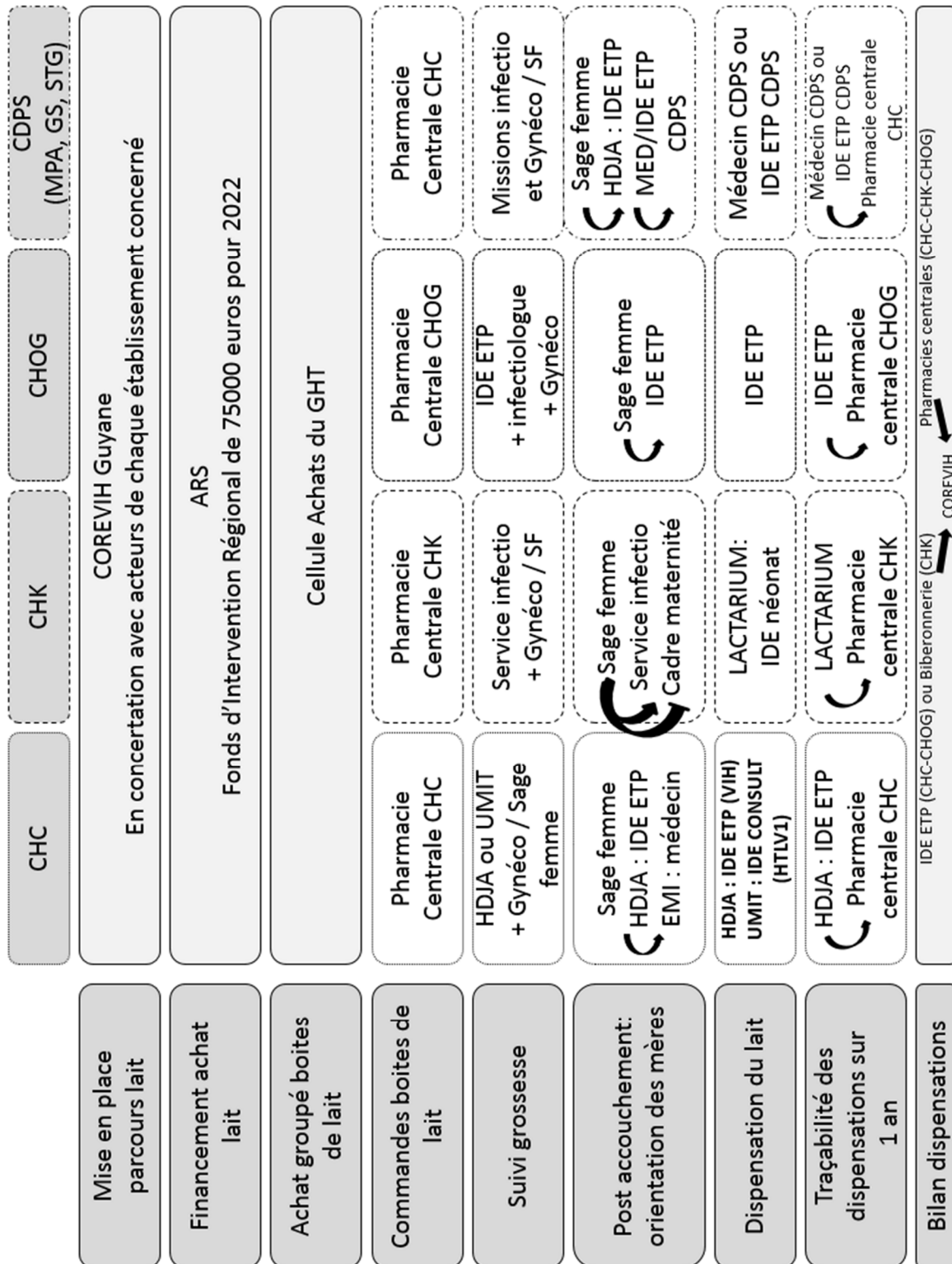
Le nombre de boîtes annuelles traitées sera communiqué au Corevih par chaque établissement de manière régulière :

- Par les personnes qui dispensent les boîtes de lait, pour le nombre de boîtes délivrées :
 - Les IDE d'ETP et de consultation UMIT pour le CHC,
 - L'IDE d'ETP pour le CHOG,
 - Les IDE de néonatalogie et le cadre de la maternité pour le CHK
- Par les pharmacies centrales, pour les boîtes de lait commandées

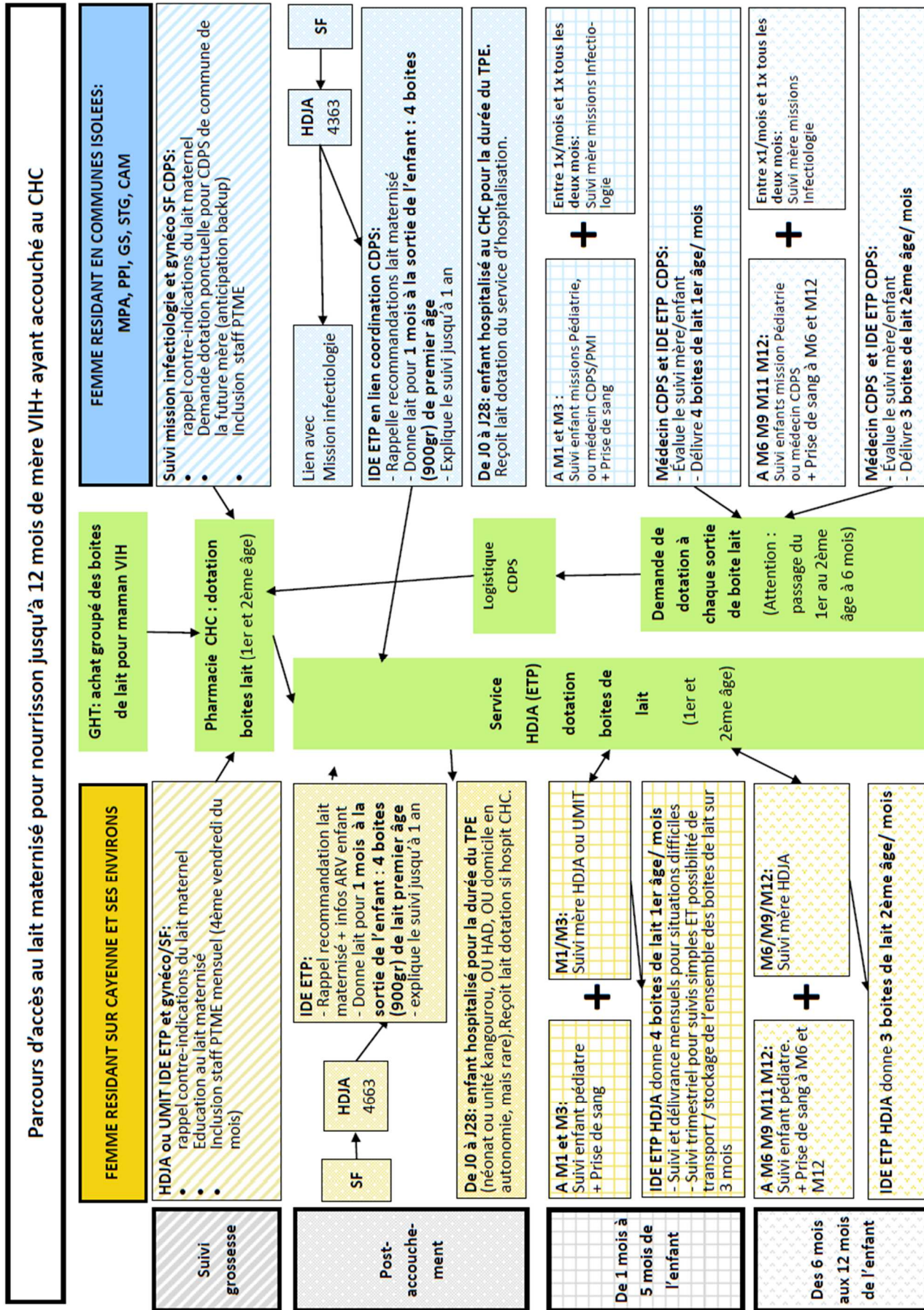
Cela afin de pouvoir assurer le suivi du parcours d'accès au lait maternisé, et réaliser un état des lieux annuel.

VII- ANNEXES

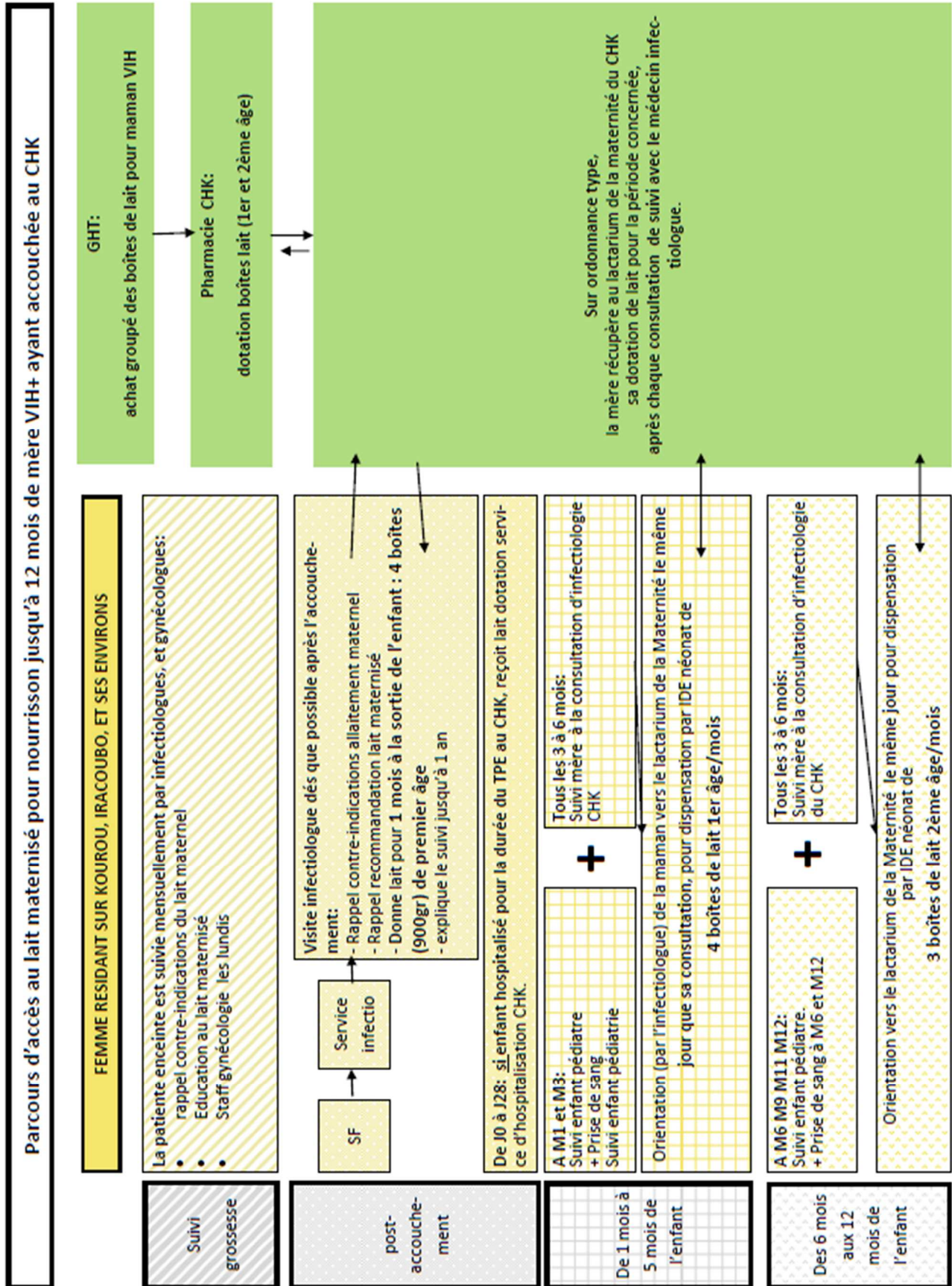
Annexe 1 : Logigramme global du parcours d'accès au lait maternisé



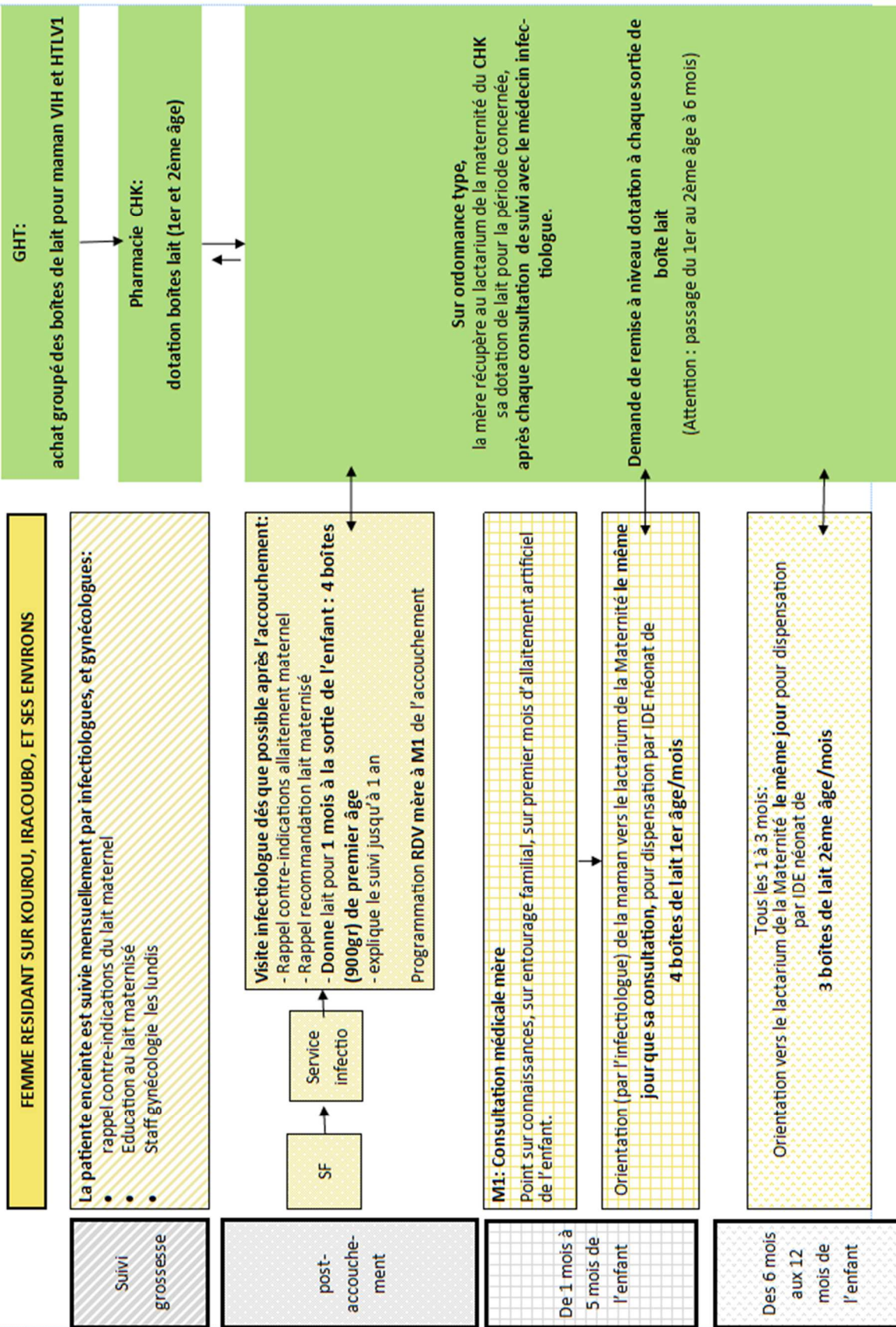
Annexe 2 : Logigrammes parcours d'accès au lait maternisé au CHC (VIH et HTLV1)



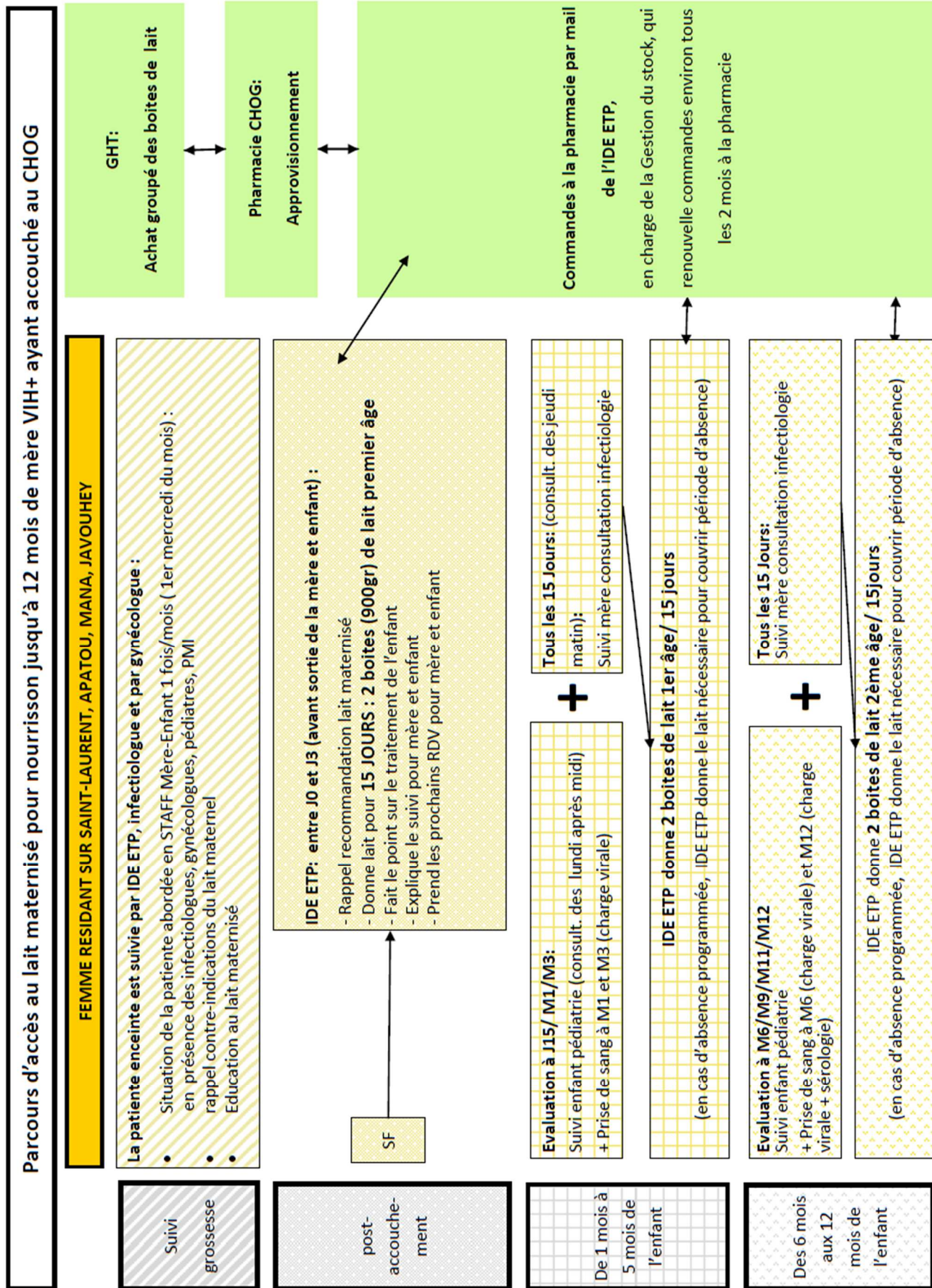
Annexe 3 : Logigrammes parcours d'accès au lait maternisé au CHK (VIH et HTLV1)



Parcours d'accès au lait maternisé pour nourrisson jusqu'à 12 mois de mère HTLV1+ ayant accouchée au CHK



Annexe 4 : Logigrammes parcours d'accès au lait maternisé au CHOG (VIH et HTLV1)



Parcours d'accès au lait maternisé pour nourrisson jusqu'à 12 mois de mère HTLV1+ ayant accouché au CHOG

FEMME RESIDANT SUR SAINT-LAURENT, APATOU, MANA, JAVOUHEY

La patiente enceinte est suivie par IDE ETP, infectiologue et par gynécologue :

- Situation de la patiente abordée en STAFF Mère-Enfant 1 fois/mois (1er mercredi du mois) :
- en présence des infectiologues, gynécologues, pédiatres, PMI
- rappel contre-indications du lait maternel
- Education au lait maternisé

SF

IDE ETP: entre J0 et J3 (avant sortie de la mère et enfant) :

- Rappel recommandation lait maternisé
- Donne lait pour 15 JOURS : 2 boîtes (900gr) de lait premier âge
- Explique le suivi pour mère et enfant
- Prend les prochains RDV pour mère

Tous les 15 Jours: (consultation des jeudi matin):
Suivi mère consultation infectiologie

IDE ETP donne 2 boîtes de lait 1er âge/ 15 jours

(en cas d'absence programmée, IDE ETP donne le lait nécessaire pour couvrir période d'absence)

Tous les 15 Jours:
Suivi mère consultation infectiologie

IDE ETP donne 2 boîtes de lait 2ème âge/ 15 jours

(en cas d'absence programmée, IDE ETP donne le lait nécessaire pour couvrir période d'absence)

GHT:

Achat groupé des boîtes de lait

Pharmacie CHOG:
Approvisionnement

Commandes à la pharmacie par mail
de l'IDE ETP,

en charge de la Gestion du stock, qui
renouvelle commandes environ tous
les 2 mois à la pharmacie

Annexe 5 : Captures d'écran de la feuille de traçabilité de dispensation des boîtes de lait (tableur Excel)

[illegible][illegible]



Annexe 6 : Ordonnances type CHC HDJA (1^{er} âge et 2^{ème} âge), et UMIT (1^{er} âge et 2^{ème} âge)

PARCOURS LAIT

Identification de prescripteur	Identification de la structure
Docteur	HOPITAL DE JOUR ADULTES
N° RPPS :	Centre Hospitalier de Cayenne
	Andrée Rosemon
	N° Finess : 970200026

NOM
PRENOM
Date de naissance
IPP

Cayenne, le

LAIT PREMIER AGE

4 boîtes par mois

QSP mois



PARCOURS LAIT

Identification de prescripteur	Identification de la structure
Docteur N° RPPS :	HOPITAL DE JOUR ADULTES Centre Hospitalier de Cayenne Andrée Rosemon N° Finess : 970200026

NOM
PRENOM
Date de naissance
IPP

Cayenne, le

LAIT DEUXIEME AGE

3 boîtes par mois

QSP mois



Annexe 7 : Ordonnances type CHK (1^{er} âge et 2^{ème} âge)

PARCOURS LAIT

Identification de prescripteur Docteur N° RPPS :	Identification de la structure Service de Médecine Centre Hospitalier de Kourou N° Finess : 970305629
---	---

NOM PRENOM Date de naissance IPP

Cayenne, le

LAIT PREMIER AGE

4 boites par mois

QSP mois



PARCOURS LAIT

Identification de prescripteur Docteur N° RPPS :	Identification de la structure Service de Médecine Centre Hospitalier de Kourou N° Finess : 970305629
--	---

NOM PRENOM Date de naissance IPP

Cayenne, le

LAIT DEUXIEME AGE

3 boîtes par mois

QSP mois

Annexe 8 : Bon type CHOG (1^{er} âge et 2^{ème} âge)



A l'attention de l'Infirmière ou de la médiatrice de l'hôpital de Jour - Nouvel
Hôpital, bâtiment B niveau 0

Veuillez assurer le don de lait maternisé pour :

Madame

Née le / /

Ayant accouché le ... / ... /

Le motif de l'adressage de la patiente vous sera communiqué par téléphone
(poste J. Adoissi : 8918)

Fait à St-Laurent du Maroni, le / /

Par :

Cachet du service :